Collège Kerallan

Plouzané, le 09 septembre 2013

Le Principal,

Aux parents d'élèves,

Objet : calendrier scolaire 2013-2014

Madame, Monsieur,

Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale a décidé de procéder au rattrapage par les élèves, et donc par leurs enseignants, de la journée du lundi 2 septembre 2013.
Cette décision résulte en effet de la nécessité juridique de compenser cette journée non scolarisée, et ce afin de respecter les 36 semaines légales de cours auxquelles les élèves ont droit.

Monsieur Le Recteur rappelle les modalités de rattrapage arrêtées pour les journées du lundi 2 septembre 2013 et du vendredi 30 mai 2014 (pont de l'Ascension) dans les établissements du 2nd degré de l'académie :

- au titre de la journée du 2 septembre 2013 : récupération sur deux demi-journées, les mercredis 13 novembre 2013 et 11 juin 2014 après-midis.
- au titre de la journée du 30 mai 2014 : récupération sur deux demi-journées, les mercredi 23 avril et 28 mai 2014 après-midis.

La journée du vendredi 30 mai 2014 sera donc vaquée (pont de l'Ascension).

En ce qui concerne le collège de Kerallan, les cours auront lieu le mercredi 13 novembre 2013 après-midi selon l'emploi du temps d'un lundi après-midi (de 13h à 16h50) de semaine A ; le mercredi 23 avril après-midi selon l'emploi du temps d'un mardi après-midi (de 13h à 16h50) de semaine B ; le mercredi 28 mai après-midi selon l'emploi du temps d'un jeudi après-midi (de 13h à 16h50) de semaine A et le mercredi 11 juin après-midi selon l'emploi du temps d'un vendredi après-midi (de 13h à 16h50) de semaine B.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le principal,
Alain BOUCHEZ.

Collège de Kerallan 29280 Plouzané ☎ 02-98-49-09-65 FAX : 02-98-45-94-55